

Le Gazouillis de Limogne en Quercy

N°22-02



Le mot du Maire et ses vœux pour 2023

Chères Limognaises, chers Limognais

J'ai le plaisir de m'adresser à vous, au seuil d'une nouvelle année pour vous présenter en mon nom et au nom de toute l'équipe municipale mes meilleurs vœux de bonheur et de prospérité. Une année que nous souhaitons emplie de dynamisme et d'enthousiasme,

J'associe à ces vœux le personnel communal qui travaille au quotidien,

dans des conditions parfois difficiles à l'entretien des bâtiments et de la voirie, l'animation scolaire et périscolaire et aux affaires courantes de notre municipalité. Je veux saluer le dynamisme des associations qui continuent malgré la période difficile que nous traversons à animer notre village. Je pense en particulier à la fête d'halloween qui a regroupé tous les enfants du village, au feu d'artifice retardé hors période estivale et au marché de Noël.

2022 restera marqué par de nouveaux enjeux écologiques qui devront s'inscrire durablement dans nos modes de consommation et nos comportements face au défi climatique qui s'insinue petit à petit dans notre vie quotidienne.

Afin de prévoir ces échéances inéluctables, nous préparons le changement, par le transfert de l'éclairage public à la « Fédération Départementale des énergies du Lot », par les audits énergétiques de la mairie, de la cantine scolaire, de la bibliothèque et de l'école publique. L'Office du tourisme, la Maison des associations, le presbytère sont aussi auscultés de près.

Nous avons voulu répondre à une attente de la population en lançant cette année la réfection des trottoirs sur la D911 et en entreprenant des travaux destinés à sécuriser et fluidifier la circulation sur la route de Cénevières.

2022 aura été marqué par le lancement d'un projet phare pour la commune. Le pôle de santé regroupera les médecins et pharmaciens sur un espace réservé. Il revêt un caractère communautaire indiscutable.

2023 sera marqué pour la commune par des enjeux de sobriété énergétique et budgétaire. Notre classement « Petite Ville de Demain » est une formidable opportunité de mieux concrétiser nos projets et d'améliorer les conditions de vie sur notre territoire.

Le dynamisme du secteur scolaire devrait se concrétiser par une augmentation des effectifs chez les plus jeunes. Cette information est corroborée par le résultat du recensement de la population qui comptabilise 781 habitants contre 738 en 2019.

Nous allons poursuivre nos actions avec optimisme et détermination.

Très bonne année à vous toutes et tous.

Le Maire Jean Claude Vialette

**INVITATION : Les vœux du Maire
Le dimanche 15 janvier 2023
à 11 h 30
à la Halle culturelle**



URBANISME : Des nouvelles du Plan Local d'Urbanisme (PLUi)

La rédaction d'un PLUi est toujours une opération très longue. Mais là nous sommes sans doute devant un record qui ne dépend en rien de l'équipe municipale. Nous relayons bien volontiers un message émanant des services de la Communauté de Communes.

« Cet été, les élus ont arpenté le terrain pour dessiner les futures OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation. Ce sont les schémas d'aménagement des futures zones constructibles du PLUi, qui définissent par exemple l'emplacement des voiries et des bâtiments.

Actuellement, le service urbanisme travaille sur la finalisation des différentes pièces du PLUi, que sont le règlement écrit, la carte du zonage et les OAP. En même temps, notre bureau d'étude évalue l'impact environnemental du PLUi. D'autres étapes devront être validées avant l'approbation définitive du PLUi, comme la consultation des partenaires institutionnels (Etat, ScoT de Cahors et du Sud du Lot, Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, Région, Département et chambres consulaires) et l'enquête publique.

En parallèle, la communauté de communes s'est engagée à la préservation du GR65, élément patrimonial majeur de notre territoire, en partenariat avec le Parc Naturel Des Causses du Quercy. Les objectifs sont de conserver l'esprit de sentier, préserver les éléments bâtis et naturels remarquables, limiter l'artificialisation des sols, conserver les vues paysagères, et assurer une cohérence de la signalétique. Des outils réglementaires seront utilisés dans le futur PLUi pour répondre à ces objectifs ».

Un cahier des requêtes est ouvert à la population et nous avons déjà reçu de nombreuses demandes qui y sont reportées. Il est encore possible d'en exprimer.

Déposez votre requête sur :

- Le registre de concertation papier (cahier bleu) en mairie ou au siège de la communauté de communes, 38 place de la Bascule, 46230 Lalbenque
- Le registre de concertation électronique à l'adresse suivante : concertationplui@ccpll.fr

Pour plus d'information, contactez le service urbanisme – Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne

- Téléphone : 05.65.24.60.44.

- Courriel : urbanisme@ccpll.fr
- Site internet : <http://www.cc-lalbenque-limogne.fr/> »

Il est à noter que dès maintenant, plus de 50 observations ont été consignées, soit à la suite de demandes orales, soit par des courriers reçus en mairie de Limogne en Quercy.

Michel Ortalo-Magné, adjoint en charge de l'urbanisme

Pôle de santé, on compte les sous

Le dossier de demande de subventions sera déposé auprès de la Préfecture du Lot avant le 31 décembre comme le prévoit le règlement. Dans tous les cas, la commune doit apporter 20 % du montant des travaux, Pour mémoire, le terrain a été acheté par l'Etablissement Public Foncier régional et sera revendu à la commune juste au dernier moment.

La commune sollicite des aides auprès de l'Etat, de la Région Occitanie, du Département du Lot ainsi que de la Communauté de Communes du Pays de Limogne Lalbenque. L'étude des origines des 3000 patients des médecins ainsi que l'origine des clients de la pharmacie montre à quel point leur origine dépasse largement le territoire communal et touche les communautés voisines. Dès lors, il est normal que nous nous tournions vers ces territoires pour solliciter de leur part, une contribution, même modeste au développement du projet qui n'est pas seulement un projet communal.

Le marché aux truffes a bien démarré. Vrai, il a repris le 2 décembre. Il est ouvert à 10 h 30. Il ne dure pas longtemps ; quelques minutes au plus tellement la demande est forte et la production encore limitée.

Les trufficulteurs se posent toujours la question ? Y-aura-t-il de la truffe cette année ? Et les consommateurs se demandent à quel prix ils devront payer l'or noir du causse ?





ECOLES

Le Père Noël était à l'école

Les enfants des écoles de Limogne ont assisté lundi 12 décembre à la Halle culturelle au spectacle offert par les municipalités. "Noël en forêt" par la Compagnie De bouche à oreilles. « Deux lutins malicieux content en musique les déboires du Père Noël, au soir de la grande tournée. Alors que les paquets cadeaux sont enfin chargés dans le traîneau, le grand bonhomme rouge s'envole, guidé par ses rennes. Mais la tempête fait rage, le voilà pris dans les tourbillons de la neige ..." Gageons qu'il trouvera sa voie et surtout celle des sapins des enfants réunis ce jour.

Musique et paroles étaient à la fête des écoles



A tous les enfants et à leurs parents, de très bonnes vacances et fêtes de fin d'année !

Isabelle Escudier adjointe en charge des affaires scolaires

Marché de Noël : une belle réussite

Cette année, le temps était à la norme et la foule aussi. Satisfaction générale pour tous et plaisir de la rencontre et de la fête



Avant l'arrivée de la foule...

Tarifs de la cantine

ATTENTION, documents à fournir :

La commune de Limogne en Quercy est admissible à l'aide de l'État dans le cadre du plan d' "aide à la cantine scolaire". Cette aide s'adresse aux familles d'enfants scolarisés à l'école publique de Limogne ayant un quotient familial inférieur ou égal à 1000€ et consiste en une réversion aux collectivités de 3€ par repas facturé. Pour en bénéficier, le conseil municipal a adopté à l'unanimité une **grille tarifaire de restauration scolaire avec trois tranches**, calculées selon le quotient familial. Une baisse du tarif a aussi été votée pour toutes les familles et l'aide des communes de 0,50€ par repas est maintenue pour les familles dont les quotients sont compris entre 1001 et 2000€. Ces mesures s'appliqueront sous réserve de l'aide de l'État et sur sa durée. Elles entrent en vigueur au 1er janvier 2023.

Quotient Familial	Tarifcation aux familles
QF ≤ 1 000€ :	1 €
QF > 1 000 € ; 2 000 ≤	3.50 €
QF > 2 000 €	4 €

IMPORTANT

Les familles sont appelées à fournir les attestations CAF de Quotient familial de l'année scolaire en cours (à déposer à la mairie avant le 1er janvier 2023). A défaut, le tarif le plus élevé s'appliquera.

Vitrines de Noël

Le jury a décerné à la vitrine de coiffure **SIZ-O** le premier prix des vitrines. BRAVO à Alain et à tous les autres commerçants de Limogne en Quercy qui ont fait un effort réel et méritent notre visite et notre confiance.



Ce 2ème numéro du « Gazouillis de Limogne en Quercy », vous pouvez le trouver directement sur le site de la mairie :

www.mairie-limogne.fr

Vous pouvez aussi le charger sur votre smartphone à partir du QR code affiché à la mairie et chez certains commerçants pour le lire ou le transmettre à vos amis et connaissances.



Les actualités de la commune :

Travaux dans les rues

Avancement des travaux trottoirs et aménagement de la circulation route de Villefranche et rue de Cénevières: le chantier a pris du retard sur le calendrier prévu. Nous aurons encore des travaux en janvier et février pour terminer le déplacement des réseaux d'eau et le raccordement des immeubles à des canalisations toutes neuves, qui s'achèveront avec la reprise des trottoirs et l'aménagement de l'aire de manœuvre dédiée aux opérations du tri postal. En cette fin d'année, la circulation a été rouverte normalement. Ce sera de courte durée, et dès le 3 janvier la circulation alternée sera remise en place et les déviations rétablies. Les entreprises SAUR et Capraro seront à la manœuvre en parallèle sur les deux voies concernées. Et seulement aux beaux jours, le revêtement définitif des chaussées sera coulé. La signalisation de rue et l'aménagement des potelets et barrières pour sécuriser les circulations piétonnières seront également mises en place.

Démontage de cheminées

L'entreprise Lancini a procédé au démontage des cheminées obsolètes de l'école publique et de la Maison des associations qui présentaient des risques forts d'écroulement. Certaines d'entre elles sont néanmoins restées en place afin de baisser le coût des interventions. A cette occasion le constat de vétusté avancé des charpentes a pu être fait et augure des dépenses nouvelles qui contraindront encore un peu plus notre budget de maintien en état des bâtiments publics.

Jean Luc Bouchard, 1^{er} adjoint

COMMERCES

Dans le cadre du programme « Petite Ville de Demain », la Commune a souhaité mener une étude sur les commerces de Limogne afin de soutenir et renforcer l'offre commerciale. Le 7 décembre, avait lieu une rencontre entre commerçants de Limogne, l'APIL et un bureau d'études. La rencontre a eu lieu en toute convivialité à l'heure de la fermeture des magasins « entre midi et deux ».



« On dit que... »

des nouvelles à la pelle et à la pioche !

- *On dit que...* la boulangerie est en vente. C'était vrai. Les jeunes acheteurs Amaury & Béranger BENNIKS, artisans boulangers commencent leur activité le 2 janvier 2023. Bienvenue à eux. On a besoin de la baguette et de tous les autres produits qui nous régalernt. Merci à nos boulangers d'assurer notre pain quotidien.
- *On dit que...* la question du presbytère est réglée. Vrai. Un bail a été signé entre le Maire et l'Econome diocésain. Ceux qui n'y croyaient pas en seront pour leurs frais !
- *On dit que...* certains ne manquent pas de culot. Vrai ; ils n'ont aucun respect, ni pour la nature, ni pour ceux qui devront enlever leur dépôt illicite. 70 pneus auto jetés ; seul un « professionnel » peut être l'auteur de ce délit. Honte à lui.
- *On dit que...* le 1^{er} janvier, c'est encore du pain de Michel Cahors qui sera servi par son épouse. Vrai. On leur souhaite une belle et longue retraite. Après 28 ans et demi à Limogne en Quercy, Ils vont goûter au plaisir des grasses matinées !
- *On dit que...* les médecins de Limogne soignent plus 3000 patients et que la pharmacie en reçoit autour de 2000 par mois. Pas tous de Limogne, ils sont tous concernés par le pôle de santé !!!

